

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AROPA 21 71 DU 06 MAI 2021

Modifications des articles 1 et 3 des statuts

Changement de nom de la FNAROPA

Lors de son assemblée générale de 2020, la FNAROPA a modifié ses statuts pour changer de dénomination et devenir « **FEDERATION INITIATIV'Retraite** ».

Nous vous avons informé de cette évolution dans la Lettre info de Décembre 2020.

Pour rappel vous trouverez ci-dessous une synthèse des motivations de cette décision.

Améliorer la visibilité du mouvement avec un nom plus clair pour tous

Une étude a fait largement ressortir ce manque de visibilité, lié à un nom sous forme d'acronyme qui ne permet pas d'identifier immédiatement notre association et son périmètre d'activité.

Donner une image plus moderne et plus dynamique

Les retraités, qui constituent le cœur de cible, représenteront 34% de la population en 2050 ! Les retraités d'aujourd'hui veulent choisir leur style de vie et en être les acteurs. Ils aspirent à la liberté et ont enfin le temps de découvrir le monde qui les entoure. Ils veulent profiter d'une retraite positive, choisie et non subie.

Un nom qui colle aux valeurs de notre mouvement

Prendre l'« *initiative* » caractérise bien le réseau et la Fédération, c'est son ADN. Les idées, les réflexions, les orientations et les actions sont souvent reprises par d'autres : « la Retraite universelle », « l'usager au cœur du système de santé », « l'Autonomie », le partenariat national Mutualia ...

Prendre l'« *initiative* » a du sens pour les jeunes retraités qui ont des projets, qui veulent rester maîtres de leurs choix.

Un nom qui marque une volonté d'ouverture

Ce nom marque la volonté d'ouverture et exprime la détermination à être acteurs du futur. Accueillir les retraités du monde rural qui partagent les valeurs du mouvement est totalement justifié par la conviction de rendre de réels services aux adhérents. Un impératif s'impose : « être toujours plus nombreux pour peser sur les décisions qui concernent les retraités ».

Pour l'AROPA 21 71 la cohabitation de deux noms différents entre l'association et sa fédération, rend la communication complexe. Aussi, le conseil d'administration a décidé, en cohérence avec la Fédération, de proposer la modification de l'article 1 des statuts, en remplaçant

« AROPA 21-71 par INITIATIV'Retraite 21-71 »

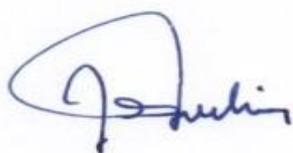
Par ailleurs, conformément à cette volonté d'ouverture vers le monde rural, marquée par ce changement de nom, le conseil d'administration, conscient que certains retraités d'entreprises privées, résidant en zone rurale, partageant nos valeurs de solidarité, d'engagement pour les autres, d'initiatives pour protéger les retraités seraient légitimes de nous rejoindre, propose une modification de l'article 3 des statuts en ajoutant

« Retraité d'une entreprise relevant du secteur privé résidant en zone rurale »

Pour ces retraités c'est la possibilité de bénéficier d'avantages.

Pour notre association, c'est la possibilité d'accroître le nombre d'adhérents et ainsi permettre, dans des zones éloignées de la Métropole, l'organisation d'actions locales au bénéfice de tous.

J C GANTNER



Active & Solidaire